

INSCRIPTIONS AU COLLEGE DU PARMELAN

▪ Entrée en 6^{ème} :

- ❖ Elèves du secteur (10 écoles implantées sur les communes de Fillière, Charvonnex, Villaz, Villy le Pelloux et Groisy) : la demande est faite par les directrices, directeurs d'école informatiquement, suite à un document rempli par les parents et l'avis du conseil d'école.

L'affectation est prononcée vers la mi-juin.

Le collège remet la décision aux parents via l'école de l'enfant ainsi que le dossier d'inscription.

Ces derniers sont à ramener au collège aux dates indiquées.

- ❖ Elèves hors secteur : demande de dérogation à faire et à envoyer à la D.S.D.E.N à Annecy service division des élèves pour les démarches.

▪ Entrée en 5 ^{ème} , 4 ^{ème} , 3 ^{ème} :
--

- ❖ Elèves de secteur : contacter directement le collège pour connaître les modalités et la place disponible
- ❖ Elèves hors secteur : faire une demande de dérogation via le collège fréquenté par l'enfant. La direction académique étudie les demandes et prononce les affectations en fonction de la place disponible.
En cas d'affectation, se rapprocher du collège du Parmelan pour procéder à l'inscription.